

Fiche Formation BS – Chargé d'intervention

Objectifs de la formation :

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements en BT.
- Exécuter en sécurité des manœuvres dans le respect des textes réglementaires.
- Permettre ainsi à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation BS.

 **DUREE** : 14 Heures

 **PRE REQUIS** :

- Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les INSTRUCTIONS DE SECURITE
- Formation ouverte au personnel non-électricien travaillant dans un environnement lié aux risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre non électrique



CONTENU PEDAGOGIQUE :

- Distinguer les grandeurs électriques
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION
- Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une HABILITATION
- Donner la définition des symboles d'HABILITATION
- Lister les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique
- Nommer les acteurs concernés par les TRAVAUX
 - Citer les limites de l'HABILITATION BS
 - Nommer les informations à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE
 - Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT - TBT
 - Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
 - Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit
 - Lister les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT
 - Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT ELEMENTAIRES
 - Enoncer la procédure de remplacement et de raccordement



 **VALIDATION**

Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques et obtenir la délivrance d'un avis après formation «BS Chargé d'intervention» permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

